

DEPARTEMENT
VAR
COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 1780

ARRETE DU MAIRE

Jean-Sébastien VIALATTE, Député Honoraire-Maire de Six-Fours-les-Plages, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2172-1 et les articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique,

VU le concours restreint de maîtrise d'œuvre initié en date du 5 février 2025 pour la **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE**,

VU la délibération du Conseil Municipal n°45 du 15 juillet 2020 relative à la désignation des membres titulaires et suppléants des jurys de concours,

CONSIDÉRANT le procès verbal de la réunion du jury en date du 26 septembre 2025, d'où il résulte la proposition de classement des équipes suivante :

1er : projet : VERT noté 91 /100

2ème : projet : BLEU noté 82 /100

3ème : projet : ROUGE noté 57 /100

Vu la levée d'anonymat des équipes en date du 26 septembre 2025 d'où il résulte que :

- Le projet VERT résulte de l'équipe n°45 – **groupement BASALT ARCHITECTURE / ING BAT / CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT / PARCS ET JARDINS MEDITERRANEENS / ATELIER AKIKO**

- Le projet BLEU résulte de l'équipe n°17 – **groupement IVRY SERRES ARCHITECTURE / SP2I/MARTEL+MICHEL PAYSAGE / THERMIBEL**

- Le projet ROUGE résulte de l'équipe n°11 – **groupement LAND/INGENIERIE84 / ADRET/R2M/BET LAMOUR/HC ACOUSTIQUE**

ARRETONS

Article 1 : LAUREAT CHOISI POUR LES NEGOCIATIONS

Considérant la cohérence du projet, l'intérêt de son approche et la performance sur l'ensemble des critères, le lauréat choisi pour négocier dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de construction d'une bibliothèque est :

l'équipe n°45 – **groupement BASALT ARCHITECTURE / ING BAT / CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT / PARCS ET JARDINS MEDITERRANEENS / ATELIER AKIKO** représentée par **BASALT ARCHITECTURE** (mandataire).

Article 2 : Madame Marie-Pierre SERALTA, Directeur Général des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX FOURS LES PLAGES, Le **29 SEP. 2025**

Jean-Sébastien VIALATTE
Député Honoraire-Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



[Handwritten signature in blue ink]